

Richemont 2026

Du 3 au 23 août



Projet pédagogique

Sommaire

Page 3	Introduction
Page 4	Le Projet Associatif Le centre et son environnement
Page 5	Le public accueilli Les objectifs pédagogiques et opérationnels
Page 7	Les moyens humains
Page 9	La vie quotidienne
Page 13	Le déroulement du séjour
Page 15	Les activités
Page 16	L'adaptation
Page 17	La lutte contre les violences sexuelles et sexistes
Page 18	Le règlement intérieur Acceptation et annexes

Introduction

Dans ce projet, défini pour l'ensemble de l'équipe, vous trouverez les éléments indispensables à la préparation, l'organisation, la mise en place d'activités et au bon déroulement de la vie quotidienne du centre de vacances.

Ce document est volontairement rédigé simplement afin que chacun d'entre-vous se l'approprie et y trouve les éléments de réponse permettant de s'organiser et de s'épanouir dans ses fonctions, mais aussi en tant qu'individu.

Ce projet vous engage, c'est donc pour cela que vous devrez me rendre la dernière page signée le premier jour du séjour. En apposant votre signature, vous acceptez de respecter son contenu à tout moment et en toute circonstance.

Ce projet s'inscrit naturellement dans le cadre du projet éducatif de l'AVEI et entend faire respecter les valeurs que l'association défend : la tolérance, le respect, le développement de la citoyenneté, la défense de la laïcité mais aussi l'épanouissement personnel et l'accès à l'autonomie des personnes.

Je vous demande de vous engager à créer un lieu de vie où les jeunes qui nous seront confiés puissent prendre du plaisir et s'épanouir en toute sécurité.

1 - Le projet associatif

Le projet pédagogique s'appuie sur les objectifs généraux du projet de l'AVEI :

- Favoriser la participation des publics accueillis aux décisions sur la vie du centre.
- Respecter autrui, l'environnement et les règles de vie.
- Accompagner les jeunes accueillis vers plus d'autonomie.
- Participer à l'intégration des jeunes handicapés dans leur environnement.
- Favoriser l'épanouissement et le bien-être des vacanciers en respectant leur rythme.
- Ne pas donner un contenu à visée éducative ni thérapeutique.

2 - Le centre et son environnement

Le centre est situé à Richemont, près de Cognac. C'est une maison familiale rurale dotée des infrastructures habituelles pour ce type d'établissement. On y trouve une grande esplanade centrale et un petit parc arboré. Un terrain de football à proximité est à disposition. Cette région, riche en patrimoines architectural et environnemental nous conduira évidemment à orienter nos réflexions dans ce sens lors de la conception des activités.

Nous disposerons de l'ensemble du bâtiment pour nous seuls : Au rez-de-chaussée se trouvent les cuisines, la salle de restauration, une salle servant de bureau et des salles d'activités, 4 petites, 3 moyennes et 2 grande, ainsi que de la chapelle. Les chambres, douches et sanitaires se situent au 1^{er} étage des bâtiments. Les jeunes seront accueillis dans des chambres de 4 lits disposant toutes de douches et toilettes. La séparation entre filles et garçons se fera naturellement du fait de la disposition des locaux. Les chambres de filles se trouveront dans une aile du bâtiment et celles des garçons au centre. La 2^{ème} aile du bâtiment est réservée au personnel technique ainsi qu'à une chambre libre pour pouvoir isoler un malade si besoin. Nous disposerons de 4 minibus pour nous rendre sur les lieux d'activités et effectuer des visites dans les alentours.

3 - Le public accueilli :

Notre séjour est un séjour vert accueillant théoriquement des adolescents de 12 à 17 ans. Il s'adresse à « *des jeunes présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne sans troubles de la personnalité avec une autonomie moyenne à bonne.* »

Toutefois, il est important de savoir que certains jeunes ne sont pas toujours bien orientés et qu'il peut arriver, même si cela reste rare, que certains ne correspondant pas au profil cité précédemment nous soient confiés.

Sur ce séjour, nous accueillerons 16 filles et 25 garçons sur la période du 3 au 13 août (soit 41 jeunes) et 16 filles et 18 garçons sur la période du 14 au 23 août (soit 34 jeunes). Parmi ces vacanciers, 13 resteront les 3 semaines sur « la colo » alors que d'autres repartiront le 13 août (séjour à options) et seront remplacés le 14 août par de nouveaux vacanciers.

Il faudra être vigilant au début de la deuxième période à accueillir les arrivants comme s'il s'agissait du début du séjour dans la mesure où de nouveaux jeunes se présenteront.

4 - Objectifs pédagogiques et opérationnels

Ces objectifs, encadrés par ceux du projet associatif, définissent la direction et les valeurs que je souhaite être les nôtres pendant ce séjour. Ils sont donc essentiels et il est nécessaire que vous vous les appropriiez et que vous les gardiez à l'esprit en permanence.

- **Favoriser la découverte et l'accès aux pratiques sportives, culturelles ou d'expression en toute sécurité.**

L'épanouissement des vacanciers passe nécessairement par la découverte et l'accès aux loisirs. De plus, la pratique d'activités, tant sportives que culturelles ou d'expression permettra de favoriser la coopération et l'entraide. Lors de ces activités, la sécurité des vacanciers sera garantie à tout instant et en toute circonstance.

- **Respecter les rythmes de chacun.**

La prise en charge collective ne doit pas faire oublier que chaque vacancier a des besoins spécifiques. Il faudra donc en tenir compte dans l'organisation de la journée afin que ceux qui ont besoin de plus de repos bénéficient d'aménagement du temps : petit déjeuner échelonné, temps calme.

- **Favoriser le bien-être, faire preuve de bienveillance.**

Dès le début du séjour, l'attention sera portée sur le cadre de vie des jeunes. L'aménagement et la décoration seront rapidement mis en place afin que ces derniers s'approprient leur lieu de vie le plus vite possible. D'autre part, les animateurs et le personnel technique s'attacheront durant tout ce séjour à être bienveillant vis à vis des jeunes accueillis. Les thèmes de malveillance, de maltraitance et de bienveillance seront régulièrement évoqués en réunion d'équipe afin que chacun soit bien conscient des conséquences de ses actes.

- **Favoriser l'accès à l'autonomie, responsabiliser.**

Les jeunes qui nous sont confiés seront encouragés à participer à la vie quotidienne du séjour dans la mesure de leurs possibilités. Ils seront incités au rangement de leurs chambres et des espaces collectifs et seront associés à l'organisation des repas. L'équipe d'animation veillera aussi à créer des espaces d'expression et de concertation afin que les vacanciers puissent devenir acteurs de leur séjour.

- **Développer la citoyenneté.**

Vivre ensemble implique des notions de respect et de solidarité. Des règles de vie du séjour, claires et compréhensibles par tous, seront élaborées avec les jeunes. Ces règles devront notamment évoquer le respect entre jeunes, celui des adultes, mais aussi celui de soi-même. Il y sera aussi question de coopération, d'entraide, de solidarité. Enfin, l'équipe veillera à faire partager ces valeurs au sein même des activités et des projets qui seront proposés.

À chaque moment de la vie du centre, une attention particulière sera portée aux jeunes non lecteurs. Des solutions appropriées (telles que des pictogrammes) seront utilisées afin de garantir l'accès à l'information et à la compréhension pour tous les vacanciers.

5 - Les moyens

A - Les moyens humains

- **Le directeur :**

Le directeur est chargé de la définition des objectifs pédagogiques, de l'organisation du séjour dans son intégralité (organisation des équipes, des activités, de la vie quotidienne, du travail du personnel technique...). Il sera disponible et à l'écoute de l'ensemble de l'équipe tant individuellement que collectivement lors des réunions d'équipe. Il fera en sorte de favoriser les échanges au sein de l'équipe. Son rôle sera aussi d'orienter et de former son équipe. Le directeur devra aussi permettre à chaque animateur, sur des bases communes, de préparer le centre, le vivre et l'évaluer. L'organisation générale (activités, congés, vie quotidienne..) n'est pas figée et peut être renégociée en fonction des besoins et des souhaits de l'équipe. En revanche, les objectifs pédagogiques ne sont pas négociables et devront être respectés à tout moment, tant dans la vie quotidienne que dans la mise en place des activités. Le règlement mis en place à destination des animateurs devra être scrupuleusement respecté. Dans le cas contraire, le directeur prendra les mesures qui s'imposent en fonction des sanctions prévues.

- **La directrice adjointe :**

L'adjointe sera en charge du bon fonctionnement du séjour en lien avec le directeur. Elle assurera également le suivi des activités pédagogiques menées par l'équipe d'animation. Elle sera un relai privilégié entre l'équipe et le directeur.

- **Les animateurs :**

L'équipe d'animation est composée de 11 animateurs (7 filles et 4 garçons) dont 2 assistants sanitaires titulaires de l'attestation de formation aux premiers secours PSC1. L'animateur est lié à l'AVEI par le contrat qu'il a signé. Il s'engage à s'informer de toutes les clauses, obligations et indications qui y figurent et à les respecter. Il s'engage aussi à prendre connaissance du projet pédagogique et à le mettre en application durant le séjour.

Rôle de l'animateur :

- Assurer la sécurité physique et affective des jeunes en prévenant tout accident corporel, en décelant tout trouble affectif et en essayant d'y remédier.
- Préserver les biens matériels du vacancier en veillant à ce qu'il ne perde pas ou ne détériore pas ses affaires.
- Faire passer un moment de vacances agréable aux jeunes qui nous sont confiés.
- Être présent dans chaque moment de la vie du centre.
- Assurer le suivi proche des vacanciers dont il sera le référent. (*)

(*) Chaque animateur sera le référent de 4 ou 5 jeunes en particulier. Le directeur lui donnera les informations importantes concernant ces enfants (santé, comportement..). Il gèrera aussi les objets personnels de ces jeunes : argent de poche, téléphone, cigarettes...

• L'assistant sanitaire :

L'assistant sanitaire est chargé pendant le séjour du suivi médical de chaque vacancier ainsi que de la gestion des pharmacies. Il veille au bon équilibre de chaque jeune. En cas d'accident, il sera chargé de prodiguer les premiers soins. L'assistant sanitaire fait partie de l'équipe d'animation mais est en plus responsable des aspects sanitaires du séjour en collaboration avec le directeur. Toutefois, ses fonctions sanitaires sont toujours prioritaires sur l'animation.

Fonctions de l'AS :

- Gérer les traitements médicaux
- Organiser l'infirmierie
- Tenir à jour le registre d'infirmierie
- Gérer quotidiennement les « petits bobos »
- Être le référent médical de l'équipe
- Favoriser les échanges en faisant de l'infirmierie un lieu de dialogue

En cas de doute, à moins d'une urgence vitale, l'AS ne prendra aucune décision ou initiative et devra en référer au directeur qui demandera un avis médical si nécessaire.

Lorsque l'un des AS sera amené à s'absenter (sorties, congés..), il sera remplacé par le second AS ou le directeur ou son adjointe.

La distribution des médicaments se fera juste après le repas, de façon individuelle, sauf contre-indication médicale.

Enfin, le service et le ménage seront assurés par le personnel technique. Toutefois, les animateurs s'assureront de la participation de tous aux tâches ménagères dans la mesure des possibilités de chacun.

B - La vie quotidienne

• L'organisation générale :

Les sorties et les activités au centre se font principalement en groupe. La constitution des groupes se fera en fonction du choix des jeunes de participer ou non à une activité. Certaines activités telles que les grands jeux pourront regrouper l'ensemble des vacanciers.

• L'organisation des chambres :

Dès leur arrivée, chaque vacancier aura une chambre désignée. Les animateurs veilleront à la bonne tenue des chambres.

• Une journée au centre de vacances :

Une journée type avec des horaires sera définie en équipe. Ces horaires devront être respectés. Les animateurs veilleront à l'application de ces horaires notamment pour le réveil et le coucher, mais aussi dans la mise en place de leurs activités. Toutefois, ces horaires pourront être renégociés en réunion d'équipe si le besoin s'en fait sentir.

• La participation des vacanciers :

Chaque vacancier sera amené à participer à la vie du centre en fonction de ses possibilités tant en ce qui concerne la vie quotidienne (rangement, participation à la mise de table pour les repas..) que pour les propositions d'activités. Pour ceci des outils réfléchis par l'ensemble de l'équipe d'animation seront mis en place (temps de concertation avec les jeunes, boîte à idées..).

• **Les douches :**

Elles seront prises en fin de journée vers 18h30/19h. Elles seront placées sous surveillance active afin de repérer d'éventuels comportements déviants. L'équipe sera informée au préalable des risques que pourraient présenter certains jeunes à ce propos si c'est le cas.

• **Les nuits**

Chaque nuit, des animateurs seront de garde ! Ils pourront néanmoins dormir mais seront chargés d'intervenir en cas de problème dans la nuit. Le matin, des animateurs qui n'étaient pas de garde se lèveront à 7h30 pour maintenir le calme dans les chambres jusqu'au réveil à 8h30 (voir planning)

À chaque étage, une affichette indiquera le nom avec la photo et la localisation de la chambre de l'animateur qui est de garde, afin que chaque vacancier puisse repérer avant de se coucher qui est le référent pour la nuit.

• **Les réunions :**

Des réunions sont mises en place par le directeur suivant le déroulement du séjour. Celles-ci auront lieu après la veillée. Dès le premier soir, une réunion permettra d'organiser les premiers jours de la vie du centre.

Réunions quotidiennes :

Ces réunions doivent permettre un travail et des échanges sur des sujets précis. Elles sont indispensables au bon fonctionnement du centre mais ne doivent pas devenir pesantes. Pour faire en sorte qu'elles soient efficaces, elles seront clairement organisées :

- Retour sur la journée : sur les enfants, le moral des animateurs, sujets urgents...
- Bilan du directeur ou de son adjointe, mises au point.
- Cadrage du lendemain et des jours à venir.

La réunion doit être efficace et ne pas durer plus de 30 min. Tout ce qui concerne des cas particuliers sera abordé avec les personnes concernées.

Réunions de semaine :

Des réunions de bilan de la semaine seront mises en place le lundi soir pour faire le bilan de la semaine passée et pour organiser la semaine qui vient.

Réunion de fin de séjour :

Une réunion de fin de séjour permettra à l'équipe de faire le bilan sur tous les aspects du séjour et de remplir les évaluations des jeunes. Ces évaluations se feront sur les feuilles prévues à cet effet et seront rédigées après concertation de l'équipe. Même si c'est en fin de séjour, ces évaluations sont importantes et seront faites avec le plus grand sérieux.

• Santé :

Une chambre dans chaque aile servira d'infirmerie et « d'espace calme de confinement » en cas de maladie d'un des vacanciers.

• La communication :

Elle doit être permanente tant entre les adultes qu'avec les vacanciers.

Pour les jeunes : nous mettrons en place des temps d'échange pour entendre l'opinion des vacanciers, leurs propositions, les problèmes qu'ils rencontrent.

« ***Le cahier de bord*** » : le vacancier tiendra à jour un « cahier » où il illustrera à l'aide des animateurs son séjour : ce cahier pourra comporter des textes, des dessins ou des collages. Il s'agit du cahier du vacancier, c'est donc lui qui choisira le moyen d'expression qu'il préfère en fonction de ses envies du moment. Un temps et un lieu seront aménagés, après réflexion de l'équipe afin de favoriser la rédaction de ce cahier.

Pour les parents : Le directeur gèrera les communications téléphoniques avec les parents concernant les jeunes ou le séjour après concertation avec l'équipe.

Dans l'équipe : Le « cahier de séjour » sera l'outil des animateurs dans lequel ils noteront les événements pertinents de la journée, leurs questions et leurs requêtes.

Ils devront l'apporter aux réunions pour noter les informations, ce qui permettra ensuite de faire le lien avec les animateurs de garde ou en congé et de garder une trace écrite.

Afin que les réunions quotidiennes ne soient pas trop longues, des outils de communication seront mis en place. Un tableau sera installé dans un lieu réservé aux animateurs permettant à chacun de faire passer des informations. Toutefois, le plus efficace reste la communication simple par le dialogue entre adultes en réglant les situations au plus vite. Cette communication peut se faire à tout moment de la journée sans attendre de réunion formelle.

C - Le déroulement du séjour

L'arrivée au centre :

Dès leur arrivée sur le centre, les vacanciers auront une chambre désignée et un animateur référent. Celui-ci les accompagnera dans l'installation (inventaire, rangement). Il n'y aura pas de temps défini pour cette installation, chacun allant à son rythme mais celle-ci devra être terminée le soir avant le coucher.

Dès l'arrivée des bus, afin d'éviter toute confusion, l'animateur référent regroupera tous les bagages des vacanciers dont il a la charge. Une fois ce regroupement effectué, il montera directement dans les chambres avec les jeunes.

La première soirée, chacun finira de s'installer, il n'y aura donc pas de veillée, mais un moment de regroupement général durant lequel tout le monde prendra le temps de se présenter.

Le lendemain matin sera consacré à la présentation du séjour dans son ensemble : règles de vie, visite des locaux, les activités...

L'inventaire : l'animateur doit :

- tout vider sur le lit.
- compter et noter les vêtements sur la feuille d'inventaire (Ne pas oublier les vêtements portés le jour même par le vacancier).
- marquer et descendre au bureau tous les objets de valeur des jeunes et les médicaments qui restent.
- récupérer l'argent de poche s'il est resté dans la valise (voir rubrique argent de poche)
- aider le vacancier à ranger ses affaires dans les armoires.
- vérifier et signaler s'il manque des choses essentielles au trousseau.

La fiche d'inventaire doit être remplie avec soin. C'est un document important qui fera foi en cas de litige même après le séjour.

Les fiches d'inventaire et d'argent de poche seront à remettre au directeur lors de la réunion du soir.

- **La gestion des minibus :**

Un planning d'utilisation des minibus sera mis à disposition afin d'éviter toute gestion de dernière minute. Nous disposons de 4 minibus 9 places. Un conducteur responsable sera nommé pour chaque véhicule.

Après chaque trajet, le conducteur devra remplir le cahier de bord où il notera la nature du trajet et le kilométrage. Le conducteur responsable veillera à la bonne tenue de ce cahier de bord et à l'état du véhicule. Il fera remonter au directeur toute observation quant aux véhicules, notamment tout accrochage qu'aurait pu subir le véhicule lors d'une sortie.

Le conducteur devra, bien sûr, respecter le code de la route et les règles essentielles de sécurité : nombre de places, ceintures, comportement dans le véhicule...

Le directeur attachera une attention particulière à l'attitude des conducteurs.

❶ Notez que les amendes restent à la charge des responsables de l'infraction !

- **L'argent de poche**

Un animateur sur chaque départ collectera l'argent de poche dès sa réception en présence des accompagnateurs. Il notera soigneusement le montant, qu'il vérifiera avec les parents ou le vacancier, sur la fiche de convoyage fournie par le directeur. Il mettra le tout dans l'enveloppe du vacancier. Pour toute dépense supérieure à 10 euros, une facture sera jointe.

- **Le courrier**

Il est important de veiller à une correspondance entre les jeunes et leurs parents dès le début du séjour. Pendant le temps de repos ou en activité calme, les animateurs aideront les jeunes à la rédaction du courrier.

- **Les téléphones portables**

Un temps d'utilisation sera prévu en concertation avec les vacanciers et l'équipe, mais il ne sera pas possible de disposer de son téléphone lors des activités, des repas, etc...

De même, leur utilisation sera règlementée pour l'équipe d'animation, notamment lors des activités et des réunions durant lesquelles il ne sera possible d'utiliser son portable que pour des raisons professionnelles.

6 – Les activités

Description

Les vacanciers seront amenés à participer à plusieurs activités. Dans une volonté de proposer des animations de qualité et de répondre aux attentes organisationnelles du séjour à options, des activités récurrentes seront proposées par les animateurs afin que tous les jeunes aient la possibilité d'y participer.

- Les sorties : Canoë, poney, piscine, sorties souvenirs, visite du Paléosite, balades en bateau, etc...

- Les grandes animations : Journées à thèmes (Médiéval Fantaisie et Pirates cette année), repas animés, brunch, boom, soirée musique et clip colo.

Le directeur et son adjointe tiennent à maintenir tout au long du séjour et sur tous les temps d'animation une diversité d'activités afin de pouvoir s'adapter au mieux à leur rythme et à leurs envies. Ainsi, il sera proposé, à chaque demi-journée, des activités plus ponctuelles suivant ce schéma : une activité sportive (ex : thèque), une activité manuelle (ex : plantations, confection de bateaux), une activité d'expression (théâtre, chant, danse...) et une sortie si son organisation est possible.

Il sera demandé dès le début du séjour aux animateurs de mettre en place un planning d'activités et d'être en mesure de fournir une liste de matériel au directeur.

Avant de sortir du centre, les animateurs vérifient qu'ils ont une trousse de secours, la liste des vacanciers, les coordonnées du centre et du lieu où ils se rendent, les papiers administratifs nécessaires et remplissent une fiche de sortie. Les animateurs doivent faire respecter les règles de sécurité aux jeunes.

Objectifs

Lors des activités, les objectifs pédagogiques définis dans ce projet devront obligatoirement être respectés à tout moment.

7 – L’adaptation

Ce séjour est volontairement pensé et organisé comme un séjour « classique ». Il faudra donc l’adapter, s’adapter, au public accueilli.

- **En termes de rythme** : nos vacanciers peuvent avoir une fatigabilité ou une photosensibilité accrue, un rythme et une attention moindre par rapport à d’autres jeunes. Il faudra donc être attentif à ces aspects dans les activités, notamment lors des sorties ou des jeux sportifs ou encore lors des jeux exigeant une certaine concentration.
- **En terme d’autonomie dans la vie quotidienne** : si ranger son linge, se changer, se laver semble évident pour bon nombre d’individus, il n’en est pas de même pour nos jeunes. Leurs difficultés se révèlent souvent dans les gestes simples de la vie quotidienne. Nous devons donc les accompagner dans ces moments parfois délicats et, si leur autonomie reste une de nos priorités, il faut toujours se demander si elle est accessible en toutes circonstances.
- **En terme de compréhension** : Il ne faut jamais perdre de vue que les jeunes que nous accueillons ont souvent des difficultés de compréhension des consignes, que pour certains, la lecture n’est pas ou peu acquise. Il faudra donc tout mettre en œuvre pour s’assurer de la bonne compréhension de notre communication.
- **En terme d’activités** : Si certaines activités, certains jeux, nous semblent évidents, là encore, ce n’est pas forcément le cas pour nos vacanciers. Il faudra donc penser à adapter les règles, si nécessaire, afin qu’elles soient claires et accessibles et qu’elles permettent à tous de jouer et prendre du plaisir sans engendrer difficulté et frustration.
- **En termes de différences entre les vacanciers** : Nos jeunes souffrent de handicaps différents et leurs difficultés sont également très différentes. Il est donc nécessaire de veiller à accompagner chacun d’eux de manière adaptée afin que tous puissent vivre ce séjour du mieux possible.

8 - Lutte contre les violences sexuelles et sexistes

• Formation :

En début de séjour, lors du week-end de formation, un temps de sensibilisation et de formation sera organisé pour l'ensemble de l'équipe d'encadrement à partir du court métrage SELMA et du webinaire sur les violences sexuelles et sexistes en ACM disponibles sur le site acm-cvl.fr.

• Les 6 engagements des encadrants :

ENGAGEMENT 1 : proclamer comme valeur première le respect des personnes, de leur intégrité physique et mentale.

ENGAGEMENT 2 : veiller à maintenir un climat serein au sein du groupe et rester à l'écoute de chacun.

ENGAGEMENT 3 : aborder les questions de vie affective et sexuelle à travers la notion centrale du consentement.

ENGAGEMENT 4 : garantir l'égalité de genre dans les activités mises en œuvre et respecter l'identité et l'orientation de chacun.

ENGAGEMENT 5 : être formé à la problématique des violences sexuelles et sexistes, connaître leurs différentes formes et savoir comment agir.

ENGAGEMENT 6 : exercer la plus grande vigilance vis-à-vis des actes sexistes commis par des adultes sur des mineurs ou des mineurs entre eux, et les signaler si nécessaire en respectant les procédures prévues au sein de son organisation.

• La procédure d'urgence : 3 piliers simultanés

En cas de suspicion ou de violence avérée :

1 - PROTÉGER :

Mettre la victime en sécurité immédiate

Isoler l'auteur présumé (éloignement physique)

2 - INFORMER :

Personnel encadrant : informer le directeur.

Directeur :

- Informer l'organisateur
- Déclaration d'évènement grave (SDJES)
- Information préoccupante (CRIP/Conseil Départemental)

3 - ALERTER :

- Signalement Article 40 (Procureur de la République)
- Urgence immédiate : Appeler le 17

9 - Le règlement intérieur

• La structure :

Comme tout lieu accueillant des groupes, la structure est soumise aux règles et normes législatives et réglementaires en vigueur. Ces règles doivent être connues et respectées par l'équipe et seront rappelées aux vacanciers dès leur arrivée.

Règles générales :

- On ne fume pas dans la structure ni à sa proximité immédiate.
- On respecte les locaux et le matériel.

• Les activités

Le "négociable"

Nous demanderons aux jeunes de se tenir aux activités choisies. Si l'un d'eux a des difficultés à rester à une activité, il sera possible d'en discuter si la demande est motivée.

Le "non négociable"

D'une manière générale, le non négociable est ce qui concerne le cadre de la législation française, la sécurité des jeunes, le bon fonctionnement du centre. Pendant les activités, il est interdit d'utiliser le téléphone portable et de fumer.

Gestion du matériel

Dans chaque groupe, vacanciers et animateurs sont responsables du matériel et de leur état. Celui-ci doit être rangé et respecté. Les jeunes sont impliqués dans le rangement et le nettoyage du matériel.

• Les règles non négociables :

- Tabac :

Au départ des bus, les animateurs demanderont aux responsables des vacanciers s'ils sont fumeurs ou non. Des temps et des lieux seront aménagés. Il est strictement

interdit aux jeunes de fumer pendant la durée des activités. Les animateurs ne pourront pas fumer pendant les temps de travail. Des pauses pour les fumeurs et non-fumeurs seront mises en place selon les possibilités et se dérouleront dans des endroits autorisés.

- Alcool :

La consommation d'alcool par les jeunes est totalement interdite. La consommation et la possession d'alcool par les animateurs sont interdites durant les heures de travail. Des temps de « convivialité » seront mis en place en concertation avec l'équipe.

- Drogue :

La détention et la consommation de drogue pendant la durée du séjour sont strictement interdites et peuvent aller jusqu'au renvoi et à une procédure de signalement aux parents et/ou aux autorités compétentes.

- Violence et non-respect des biens et des personnes :

Tout comportement nuisible à un individu ou groupe ou aux personnes extérieures au centre sera systématiquement sanctionné en fonction de la gravité des faits. Le remboursement des dégradations matérielles sera à la charge du fautif.

- Mixité, couple :

Les moments de vie quotidienne et les nuits sont non mixtes. Pendant ces moments les animateurs devront être vigilants. La journée, les couples sont bien sûr possibles en évitant trop de démonstrations... Les animateurs en couple doivent se faire discrets durant leur temps de travail. Leur relation ne doit nullement interférer sur leur travail.

- Pratiques religieuses :

Dans la mesure du possible, nous tâcherons de respecter les principes religieux de chacun, que ce soit pour le régime alimentaire ou pour la pratique de la religion elle-même. Tout prosélytisme est, bien sûr, interdit à tous afin de conserver le principe de laïcité.

- Sanctions et renvoi :

Toute faute ou violation d'un interdit sera sanctionnée en fonction de sa gravité. La sanction devra être, dans la mesure du possible, motivée et expliquée au vacancier et s'avérer utile pour lui. Pour les cas les plus difficiles, des contrats seront mis en place entre l'équipe d'animation et les jeunes. La procédure de renvoi sera décidée par l'organisateur.

Séjour AVEI – Richemont - Août 2026

Annexes

Annexe 1 : planning des activités semaine 1 (remis lors de la première réunion et disponible sur le drive)

Annexe 2 : planning des services et des repos compensateurs (remis lors de la première réunion)

Annexe 3 : planning des congés (remis lors de la première réunion)

Acceptation du projet de fonctionnement

Après avoir lu attentivement ce projet, vous voudrez bien compléter, dater et signer en bas de cette page. En signant ce document, vous vous engagez durant le séjour à respecter les termes de ce projet, à promouvoir les valeurs dont il est porteur et à garantir la sécurité du public qui nous est confié et ce, à tout moment et en toute circonstance.

Je soussigné, _____

atteste avoir lu et approuve le projet de fonctionnement du séjour.

Date :

Signature :

Note : Cette page est à me remettre complétée et signée lors de la première réunion.